



DROIT DU CYBER-RISQUE

Les pratiques de rançonnage, de malware, de phishing se multiplient et concernent aujourd'hui toutes les entreprises privées comme les collectivités publiques.

LexCase a développé une forte expertise dans le domaine du cyber-risque, de par sa spécialisation sectorielle en IT (Informatique, Télécoms et RGPD) et ses compétences disciplinaires en contentieux, droit des assurances, droit pénal ou droit public.

NOS INTERVENTIONS EN CYBER-RISQUES

Le Cabinet propose toute une palette d'interventions en cyber-risques :

- Audit informatique et télécom, en partenariat avec la DSI des clients et des prestataires reconnus ;
- Conseil et assistance sur tous les aspects liés à la protection des données personnelles ;
- Formation et sensibilisation des équipes, dans des sessions de notre organisme LexFormation, qui sont éligibles au financement par les OPCO ;
- Revue et négociation des contrats de fourniture de services IT et de maintenance ;
- Audit et/ou conseil des contrats d'assurance déjà souscrits ;
- Aide et conseil lors de la souscription des polices d'assurance, notamment par l'adaptation des garanties proposées aux besoins identifiés et par l'analyse des clauses de franchise, de couverture, de garantie et d'exclusion ;
- Conseil et contentieux devant les juridictions ;
- Conseil et assistance au cours de contrôles CNIL à la suite de failles de sécurité.

NOS MISSIONS RÉCENTES

- Audits de conformité notamment au regard du RGPD, incluant l'élaboration d'analyses d'impacts relatives à la protection des données et la validation de la documentation et des politiques de sécurité informatique au regard des exigences du RGPD ;
- Assistance d'entreprises dans le cadre de la notification de violation de données personnelles (évaluation du risque pour les personnes concernées, rédaction de courriers aux personnes concernées, démarches de notification aux autorités de contrôle, assistance à la gestion de la relation client, mise en demeure aux prestataires, etc.) ;
- Audit de contrats d'assurance existants souscrits par une entreprise, accompagnement dans l'identification des risques et aide à la souscription de garanties adaptées aux besoins identifiés par ladite entreprise ;
- Assistance des entreprises victimes de fraudes aux dirigeants et contentieux contre les banques en restitution ou en responsabilité ;
- Conseil aux entreprises suite à des pratiques de hacking et de vol de données ;
- Contentieux informatiques en manquement contractuel à l'égard des prestataires de sécurité informatique ;
- Négociation et/ou contentieux contre les assureurs sur les difficultés liées à l'application du contrat (exclusion, limitation et plafond de garantie) ;
- Plaintes pénales ;
- Formation en sécurisation des systèmes d'information des entreprises.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 50 avocats, dont 13 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit des assurances



Droit de la construction



Droit de la concurrence



Droit du cyber-risque



Droit de la Santé



Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement



Droit des sociétés / Fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit immobilier



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration



Propriété intellectuelle



Technologies de l'information et e-commerce

NOS FORMATIONS

Pour mieux accompagner nos clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, LexCase a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : LexFormation, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés. LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi le catalogue existant.

LexFormation propose un module sur les bonnes pratiques pour vous prévenir d'un cyber-risque.

www.lexformation.com
contact@lexformation.com



LexFormation

CONTACTS



Iliana BOUBEKEUR
Avocate associée
IP / IT / DATA
[@iboubekour@lexcase.com](mailto:iboubekour@lexcase.com)



Delphine LOYER
Avocate Associée
Droit des Assurances
[@dloyer@lexcase.com](mailto:dloyer@lexcase.com)



Alain de BELENET
Avocat associé
Droit public des affaires
[@adebelenet@lexcase.com](mailto:adebelenet@lexcase.com)



Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22